



SAINT NAZAIRE DE PEZAN
Porte de la Camargue
Place de la République
34400 ST NAZAIRE DE PEZAN
04.67.71.05.80
mairie@saintnazairedepezan.fr

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
REUNION PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2025

Membres présents :

Messieurs

CALVET C., BERLIET Y., SULTANA M. PALANQUE G.,
ROUX JM., GARCIA L. TREVILLOT G.,

Mesdames

MENDEZ S., MAIRE E., CREDEVILLE A. LOUIS J. CAPO M.
ATTSTRÖM K.

Membres Absents représentés :

Mme CAPO M. a donné pouvoir à Mme MENDEZ S.

Mme MAIRE E. a donné pouvoir à Mme CREDEVILLE A.

Membres absents

Mr ALBEROLA Y., DURON B.

Date de la convocation : 25 septembre 2025

.....

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 précises,
Mme ATTSTRÖM Karin est proposée comme secrétaire de séance ; Elle est élue à
l'unanimité pour assurer le secrétariat de la séance.

Lecture est faite alors du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent en date du 29 Juin
2025

Celui-ci est adopté et signé par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Délibération pour Tarifs municipaux
- 2 – Délibération pour Bons sportifs et culturels
- 3 – Délibération pour Acquisition broyeur à Lunel Agglo
- 4 – Convention Camion de Pizza Allegria, (reconduction)
- 5 – Informations diverses
 - Formation DAE
 - Inauguration MAM
 - Congrès des Maires de France (18 au 20 novembre 2025)
 - Octobre Rose
 - Réunion PLU
 - Recensement 2026, recherche agent recenseur
 - Travaux :
 - Porte de l'église + moteur de la cloche
 - Eclairage public
 - Dortoir de la maternelle

1 – Délibération pour Tarifs municipaux

Monsieur le Maire informe le conseil que chaque année à la même période il est nécessaire de délibérer afin de voter les tarifs municipaux ainsi que les dates de mise en application.

Monsieur le Maire propose donc les tarifs suivants en apportant quelques précisions :

Espace Dussol : Monsieur le Maire rappelle les tarifs et demande au conseil s'il souhaite les augmenter. Le conseil, ne souhaite pas y apporter de modifications ni d'augmentation pour l'année en cours et à venir.

Cantine – Garderie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société ELIOR a comme chaque année augmenté ses tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025 d'environ 0.05 € par repas (portages et cantine).

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal s'il juge opportun de reporter cette augmentation sur les tarifs de cantine et pour les portages.

Le conseil municipal, après concertation décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de par repas expliquant que les tarifs appliqués sont déjà suffisamment élevés pour les familles.

La question sera réexaminée pour l'année prochaine si l'augmentation appliquée par Elior impacte trop le budget communal

Concessions du Cimetière : Monsieur le Maire rappelle au conseil que les tarifs des concessions dans le cimetière ont été augmentés il y a 4 ans de 100 € par type de concession. Il propose donc au conseil de rester sur ces tarifs pour l'année à venir. Les tarifs sont tout à fait cohérents en comparaison avec les communes alentours.

Synthèse des tarifs proposés :

Entité	Désignation	Tarifs 2025-2026
Espace DUSSOL	Location Salle pour Habitant St Nazaire	500,00 €
	Location Salle pour Habitant Hors St Nazaire	850,00 €
	Vin d'honneur habitant St Nazaire	150,00 €
	Vin d'honneur habitant Hors St Nazaire	200,00 €
Cimetière	Petite concession (30 ans)	400,00 €
	Grande concession (30 ans)	500,00 €
	Colombarium (30 ans)	400,00 €

Accueil ALP	Tranche 1 QF<800	Tranche 2 801<QF<1200	Tranche 3 QF<1201	Tranche 4 QF<1500
MATIN	1,00 €	1.15 €	1,30 €	1,70 €
REPAS	3.90 €			
MIDI	1,15 €	1,30 €	1,45 €	1,70 €
SOIR	1,00 €	1.15 €	1,30 €	1,70 €

Coût supplémentaire de 0.50€ appliqué pour les enfants hors commune

Monsieur le Maire demande au conseil s'il accepte les tarifs ci-dessus.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité les tarifs tels que présentés ci-dessus
- Charge Mr le Maire de leur mise en application à compter de la rentrée 2025-2026

2 – Délibération pour Bons sportifs et culturels

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a pour habitude de donner un bon d'achat de chez Décathlon d'une valeur de 20 € pour récompenser et aider les jeunes qui pratiquent un sport jusqu'à l'âge de 18 ans.

Depuis 5 ans le conseil avait décidé d'étendre cette récompense au domaine de la culture et non plus seulement au domaine sportif exclusivement.

Cette année, il y a donc lieu de délibérer afin de décider si cette disposition reste d'actualité.

Le conseil accepte-t-il de poursuivre cette initiative en accordant des bons d'achats disponibles soit chez Décathlon pour les bons sportifs soit chez CULTURA pour les autres.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'année dernière (2024) cette dépense s'était élevée à **780.00 €**. (Decathlon seulement x 37, CULTURA x 2)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'initiative et décide de poursuivre celle-ci en accordant des bons d'achats d'une valeur de 20€ soit dans les magasins CULTURA soit DECATHLON.
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

3 – Délibération pour Acquisition broyeur à Lunel Agglo

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'est porté acquéreur auprès de Lunel Agglo d'un broyeur que ces derniers souhaitaient mettre au rebut.

Ce broyeur présente quelques défauts et demande une révision mais Monsieur le Maire a proposé la somme de 100.00 € pour son acquisition.

Cette somme a été acceptée par Lunel Agglo et le broyeur sera disponible prochainement.

Mr le Maire précise qu'un devis est en cours afin d'évaluer le montant des travaux de réparation à envisager.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal :

- S'il accepte cette acquisition dans les conditions présentées ci-dessus,
- Précise que la somme de 100.00 € sera versée par mandat administratif

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité l'acquisition du Broyeur de marque CARAVAGGI dans les conditions présentées ci-dessus,
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

4 – Convention Camion de Pizza Allegria, (reconduction)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention avait été mise en place et signée à compter du 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 31 août 2025 entre la commune et l'exploitant du camion de Pizzas « ALLEGRIA ».

En effet, l'exploitant du camion pizzas est présent sur la place les lundi, jeudi et vendredi à partir de 18h00.

Cette convention étant arrivée à son terme, il y a lieu de la reconduire dans les mêmes conditions.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention à l'assemblée et lui demande si elle juge opportun de la reconduire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Accepte à l'unanimité la convention telle que présentée ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'en effectuer toutes les démarches correspondantes.

5 – Informations diverses

• Formation DAE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'installation du nouveau DAE, la société RESTART propose une formation sur l'utilisation de ce DAE.

Cette formation, ouverte à tous aura donc lieu le lundi 13 octobre à 16h30 à l'ESPACE DUSSOL. (durée : 1h00 environ)

Le conseil municipal prend acte de cette information.

• Inauguration MAM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration de la Maison des Assistantes Maternelle est prévue le samedi 11 octobre à 11h00 à la MAM. Celle-ci sera suivie par un apéritif offert par la commune.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

• Congrès des Maires de France (18 au 20 novembre 2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le congrès des Maires 2025 se tiendra comme chaque année à Paris, porte de Versailles du 18 au 20 novembre 2025.

Il demande au conseil municipal si quelqu'un envisage de s'y rendre.

Le conseil municipal prend acte de cette information mais personne n'est intéressé cette année par ce déplacement.

• Octobre Rose

Mr le Maire cède la parole à Mme MENDEZ Sonia qui informe le conseil municipal que cette année les manifestations pour OCTOBRE ROSE auront lieu le samedi 11 octobre 2025 conjointement avec le village de St Just.

Au programme, dès 8h30 un petit déjeuner sera offert par la Sté de restauration ELIOR et sera suivi par une marche de 9h00 à 11h00.

A partir de 11h00 un atelier de zumba sera organisé par Moove Lunel dans l'Espace DUSSOL.

A midi, une macaronade sera servie à tous ceux qui auront réservé leur repas.

Des jeux, scrabble, belote, jeux de sociétés seront proposés tout l'après-midi.

Les bénéfices de cette manifestation seront intégralement reversés à l'ICM.
Le conseil municipal prend acte de cette information.

- **Réunion PLU**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion concernant le PLU sera organisée le vendredi 3 octobre à partir de 14h00 (Maire et adjoints avec Mr CLAUZON) puis à partir de 18h30 élargie à toute la commission urbanisme.

Le but de cette réunion étant d'avancer sur le projet PLU en vue d'une prochaine réunion publique à prévoir courant du mois de décembre 2025.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- **Recensement 2026, recherche agent recenseur**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prochain recensement de la population aura lieu entre le 15 janvier et le 14 février 2026.

Il y a donc lieu de procéder au recrutement d'un agent recenseur qui sera chargé de distribuer les formulaires aux administrés, d'en assurer le suivi et la collecte. Il fera également le lien avec le coordinateur communal.

Un article est paru dans la gazette afin d'en informer la population et proposer ce poste.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- **Travaux :**

- **Porte de l'église + moteur de la cloche**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la face extérieure de la porte de l'église a été rénovée par Mr PINORI, artisan menuisier du village. Il précise que Mr PINORI a, de sa propre initiative rénové 2 bancs en bois se trouvant sur la place.

Le conseil municipal prend acte de cette information et remercie vivement Mr PINORI pour son geste envers la municipalité.

Il informe également le conseil que le moteur qui actionne les cloches (la volée) va être remplacé prochainement et permettra donc de remettre les sonneries en service lors des évènements tels que les baptêmes, les mariages, les enterrements, les angélus etc...

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- **Eclairage public**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de rénovation de l'éclairage public vont être entrepris prochainement et seront donc terminés pour les fêtes de Noël.

Le passage en LED permettra donc de rétablir l'éclairage public la nuit de manière atténuée et donc éviter certains petits larcins.

Il rappelle également que ces travaux d'un montant de : 60 646.10 € HT seront financés :

- par la commune à hauteur de : 21 228.05 €
- par l'Etat au titre de le DETR pour un montant de : 18 000.00 € et
- par Lunel Agglo pour un montant de : 21 228.05 €.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

- **Dortoir de la maternelle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dortoir de l'école maternelle a été entièrement rénové durant les vacances scolaires.

En effet, largement dégradé par le temps et les intempéries, le plafond était trop abîmé et présentait des traces de moisissures trop importantes ne garantissant pas l'aspect sanitaire du lieu pour les enfants.


Les travaux ont été effectués par l'entreprise de Mr TRIOL Jean Philippe (placo + peinture murs et plafonds) pour un montant total de 4 236.00 €.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19h30 précises.

Ont signé les membres présents :

 <p>Mr CALV</p>	<p>Le Secrétaire de séance ATTSCRÖM Karin</p>
<p>BERLIET Yves</p>	<p>ROUX Jean Michel</p>
<p>GARCIA Laurent</p>	<p>LOUIS Josy</p>
<p>PALANQUE Guillaume</p>	<p>MENDEZ Sonia</p>
<p>CREDEVILLE Aurélie</p>	<p>TREVILLOT Gilles</p>
<p>SULTANA Michel</p>	